

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Avril 2022

M. Le Maire explique aux membres du conseil la raison du report de cette réunion.

Le compte de gestion a été repoussé par la trésorerie étant donné la fusion de la trésorerie d'Ardres avec celle de Saint-Omer.

Validation par la totalité des membres des comptes rendu des conseils municipaux des 24 février et 09 mars 2022.

ABSENTS : Anthony BARBIER (donne pouvoir à Laurent BRICHE)

Nicolas CHOCHOY (donne pouvoir à Alain MASSON)

Jérôme LÉBOUCHER (donne pouvoir à Barbara BODART)

Gabin LORGNIER (donne pouvoir à Sophie WAROT)

Anne GOMBERT

Compte de gestion

Vu le Code Général des collectivités Territorial,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Saint-Omer.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 011 917,93	2 361 150,04
	Section d'investissement	797 478,25	144 360,75
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00	1 103 320,08
	Reports en section d'investissement	0,00	385 496,92
Total (réalisations + reports)		2 809 396,18	3 994 327,79
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	48 595,25	172 871,85
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	48 595,25	172 871,85
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 011 917,93	3 464 470,12
	Section d'investissement	846 073,50	702 729,52
	Total cumulé	2 857 991,43	4 167 199,64

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2021 du budget de la commune établi par Monsieur Le Maire et les écritures du compte de gestion 2021 du Comptable Public.

Le compte de gestion du trésorier fait apparaître un résultat de fonctionnement de + 1 452 552,19€ et un résultat d'investissement de -267 620,58€.

Les restes à réaliser 2021 sont de 48 595,25€ en dépenses et de 172 871,85€ en recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De voter les dispositions ci-dessus.

Compte administratif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget prévisionnel 2021 adopté le 24 mars 2021,

Vu les décisions modificatives adoptées les 17 juin, 20 septembre et 25 novembre 2021,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 qui se résument ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 011 917,93	2 361 150,04
	Section d'investissement	797 478,25	144 360,75
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00	1 103 320,08
	Reports en section d'investissement	0,00	385 496,92
Total (réalisations + reports)		2 809 396,18	3 994 327,79
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	48 595,25	172 871,85
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	48 595,25	172 871,85
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 011 917,93	3 464 470,12
	Section d'investissement	846 073,50	702 729,52
	Total cumulé	2 857 991,43	4 167 199,64

M. le Maire quitte la salle

Ludovic COQUEMPOT : On ressort un compte positif (1 103 320,08€) qui servira en partie à rembourser un emprunt ?

Barbara BODART : oui

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Barbara BODART, adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Laurent DENIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice **considéré**, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- De voter le compte administratif de l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes au compte de gestion du receveur municipal pour le même exercice.

Affectation de résultats 2021

Le vingt-cinq avril 2022, réuni sous la présidence (1) de Madame BODART Barbara, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Laurent DENIS, Maire, après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 103 320,08 €		385 496,92 €	0,00 €	1 488 817,00 €
Part affectée à investiss					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	2 011 917,93 €	2 361 150,04 €	797 478,25 €	144 360,75 €	2 809 396,18 €	2 505 510,79 €
Totaux	2 011 917,93 €	3 464 470,12 €	797 478,25 €	529 857,67 €	2 809 396,18 €	3 994 327,79 €
Résultat de clôture		1 452 552,19 €	267 620,58 €			1 184 931,61 €
	Besoin de financement		267 620,58 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		48 595,25 €			
	Restes à réaliser RECETTES		172 871,85 €			
	Besoin total de financement		143 343,98 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

143 343,98 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
1 309 208,21 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Validation par l'ensemble des membres.

Fixation des taux 2022

Vu la réforme de la Taxe d'habitation,

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante que les communes n'ont plus à voter de taux de taxe d'habitation depuis 2021.

En 2021, le taux de foncier bâti des communes a été recalculé, conformément à l'article 1640G du code général des impôts. Le nouveau taux est l'addition du taux communal de foncier bâti 2020 (16.69%) et du taux du Département 2020. (22.26%)

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

- | | |
|--|---------|
| - Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : | 38.95 % |
| - Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : | 43,56 % |

Ludovic COCQUEMPOT questionne M. Le Maire quant à l'augmentation de la taxe part intercommunale de la taxe foncière.

M. Le Maire apporte une explication sur l'augmentation de l'investissements de la CAPSO dues aux différentes aides apportées aux entreprises durant la période de la pandémie. Également beaucoup de particuliers ont réhabilité des bâtiments et ont ainsi profité des aides apportées.

Cette augmentation correspond en moyenne à un montant de 25 à 35€ pour le particulier.

Ludovic COCQUEMPOT : C'est le particulier qui doit assumer l'augmentation des coûts, ne peut-on pas baisser le taux communal cette année pour compenser l'augmentation de la CAPSO ?

M. Le Maire : Baisser pour quoi faire ?

Les Eperlecquois ne comprendraient pas l'augmentation l'année suivante.

Sophie WAROT : L'augmentation est de 116%.

Elle est consécutive :

- Aux baisses des dotations de l'état
- Aux coûts de la pandémie
- Aux aides attribuées aux petites entreprises.

Une intercommunalité qui n'investit plus est une intercommunalité qui meurt.

La CAPSO a choisi d'assumer cette augmentation pour ne pas reporter ce coût sur les communes.

Ludovic COCQUEMPOT : Pourquoi ne pas avoir baissé les frais de fonctionnement ?

M. Le Maire : La CAPSO a choisi de maintenir l'ensemble des postes dont elle assure le financement (ex les postes d'incendie ect...) pour ne pas alourdir les charges des communes.

116% d'augmentation correspond à 25 € d'augmentation par feuille d'impôts

Ludovic COQUEMPOU : Eperlecques a les impôts les plus élevés du secteur

M. Le Maire : Au regard des communes du même nombre d'habitants, Eperlecques est bien placée.

Demain une réponse de la CAPSO paraîtra dans la presse suite à l'article de l'ancien maire de RACQUINGHEM.

Estelle FOSSETTE : L'augmentation sera-t-elle pérenne ou pas ?

M. Le Maire : La situation d'Arques International ne laisse pas entrevoir de bonnes perspectives.

Jean Bernard BONDUELLE : Dans quelle mesure la commune est-elle décideur dans le budget de la CAPSO ?

Il serait intéressant de faire apparaître les financements de la commune et les aides de la CAPSO, afin d'identifier clairement ce dont la commune bénéficie.

M. Le Maire : Le président de la CAPSO va intervenir lors de la prochaine commission générale.

Un intervenant viendra présenter un projet d'équipements photovoltaïque.

VALIDATION DU VOTE PAR L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS.

BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 23 Mars 2022,

Le Budget primitif 2022 s'inscrit dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal du 9 Mars 20212 conformément à l'article L.2312-1 du CGCT.

Le Budget de la commune d'Eperlecques établi en M14, est proposé au vote par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée, en application du CGCT, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

La proposition de vote du budget Primitif 2022 est la suivante :

1- Section d'investissement

Le budget 2022 s'équilibre en investissement à la somme de 1 763 284,25€

2- Section de fonctionnement

Le budget 2022 est équilibré en fonctionnement à la somme de 3 761 867,18€

Le budget total est donc de 5 525 151,43€.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De voter le Budget Primitif 2022 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	927 984,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 150 760,27
014	Atténuations de produits	167 150,61
65	Autres charges de gestion courante	250 189,47
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	81 601,19
67	Charges exceptionnelles	20 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
22	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la section d'Investissement	1 100 000,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	63 681,54
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00
	Total section	3 761 867,18

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2022
013	Atténuation de charges	22 008,43
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 302,72
73	Impôts et taxes	1 199 206,14
74	Dotations et participations	996 969,00
75	Autres produits de gestion courante	22 172,68
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00
78	Reprise sur provisions	0,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00
002	Résultat reporté	1 309 208,21
	Total section	3 761 867,18

Dépenses d'Investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2022
010	Stocks	0,00
20	Immobilisation incorporelles	6 483,60
204	Subventions d'Equipement versées	32 312,00
21	Immobilisation corporelles	307 618,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisation en cours	462 072,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	686 176,67
18	Comptes de liaison : affectation	0,00
26	Participations et créances rattachés	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
040	Opération ordre transfert	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 000,00
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	267 620,58
	Total section	1 763 284,25

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2022
010	Stocks	0,00
13	Subvention d'investissement	339 267,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subvention d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	259 335,52
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0,00
138	Autres subventions investissement non transf.	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 100 000,00
040	Opérations ordre de transfert entre sections	63 681,54
041	Opérations patrimoniales	1 000,00
001	Solde exécution reporté	0,00
	Total section	1 763 284,25

- D'autre part, après avoir délibéré, et sur avis de la commission des finances du 23 mars 2022, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, d'octroyer 31 555,00 € de subventions aux diverses associations (Article 6574 du Budget Primitif) et 20 000,00 € au CCAS de la commune (Article 657362 du Budget Primitif).

Jean Bernard BONDUELLE : Souhaite des éclaircissements au niveau des recettes de fonctionnement chapitre 70

M. Le Maire : Il s'agit d'un budget estimatif, certaines lignes notamment les dépenses sont un peu survalorisées et réajustées ceci en raison de l'obligation de présenter un budget équilibré.

Edith MERLIER : Dans une opération patrimoniale qu'est-ce qu'une valeur vénale ?

M. Le Maire : Il s'agit de la valeur du bien.

Douglas VERSCHEURE : As-t-on un regard sur les budgets de certaines communes voisines ?

M. Le Maire : Toute commune de plus de 3 500 habitants doit publier son budget, pour les autres communes le budget paraît dans la presse.

Concernant les taxes professionnelles, elles sont perçues par la CAPSO et reversées en partie aux communes.

Le fond de concours versé par la CAPSO est le plus souvent utilisé par les communes les plus importantes qui ont des investissements importants.

Certains investissements sont financés à 100% par la CAPSO se fut le cas pour le parking de la gare et l'aire de covoiturage.

Le passage de la CASO à la CAPSO a permis à l'intercommunalité de développer de nouvelles compétences.

Le Budget primitif 2022 est voté à l'unanimité

Demande de subvention au département pour 2 coins nature

M. Le Maire expose à l'assemblée qu'il est envisagé de renforcer deux coins nature situés dans le quartier de Bleue-Maison.

En partenariat avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, une étude technique a été réalisée sur la faisabilité de ce projet ainsi que sur les matériaux et plants les plus appropriés compte-tenu de la localisation de ces « coins nature ».

Il a été retenu les projets suivants :

- La plantation d'arbres fruitiers derrière le lotissement des iris.
- La mise en place de massifs de prairie fleurie situées face à Carrefour Market.
- L'installation de nichoirs
- 2 animations du site par la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Le département accompagne ce type de projet à hauteur de 80% dans le cadre du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET).

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais et de joindre le plan de financement lors de la demande.

Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Verger	1 958.40 €	Département :	2 497.67 €	80 %
Mulch	75.60 €			
Prairie Fleurie	105.49 €			
Nichoirs et animations LPO	982.60 €			
Coût total de l'opération	3 122.09 €	Sous-total	2 497.67 €	80 %
		Fonds propres communaux	624.42 €	20 %
		Sous-total	624.42 €	20 %
TOTAL base éligible	3 122.09 €	Total de ressources	3 122.09 €	100 %

Ludovic COQUEMPOT : le déplacement de la friterie a été fait au détriment du terrain de pétanque qui était très fréquenté.

M. Le Maire : Il pourrait être refait par les employés municipaux derrière la friterie près des bancs

Concernant le coin nature, des hôtels à insectes seront réalisés avec le CMJ avec des intervenants du PARC.

Douglas Verscheure : Est-il possible de faire profiter les Eperlecquois des commandes groupées de plantations proposées par le PARC ?

Mr Le Maire : Voir l'opération « plantons le décor » les informations se trouvent à l'accueil de la mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à ces demandes auprès du Département.

Convention de partenariat avec la CAPSO pour les abri bus

Vu la délibération 2021-41 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a demandé une participation de la CAPSO au déploiement d'abribus.

Par délibération n° D062-21 du Conseil Communautaire en date du 9 Mars 2021, la CAPSO a validé le principe d'un partenariat, une convention de partenariat doit donc être signée entre la commune et la CAPSO, afin de définir l'organisation technique et financière.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention financière entre la commune d'Eperlecques et la CAPSO pour le déploiement d'abris bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

Information diverse

Edith MERLIER : Un bus stationne devant le nouveau cimetière et gêne l'accès à la benne à carton